

# vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE INDUSTRIEL**

consultez le dossier déposé en mairie

## consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement  
dans le bâtiment en dur  
le plus proche

fermez et calfeutrez  
portes, fenêtres  
et ventilations  
éloignez-vous-en



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les  
consignes  
des autorités



**ALERTE**  
sirène ou  
services de secours

**FIN D'ALERTE**



30 secondes



▶ n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



ne fumez pas,  
pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours